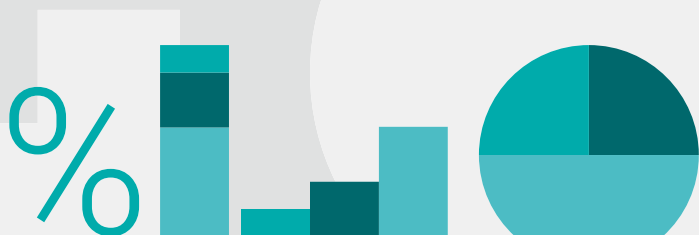


## Actualités OFS



03 Travail et rémunération

Neuchâtel, novembre 2024

# Situation des personnes arrivées en fin de droits

## Résumé

La présente étude est une mise à jour de l'analyse publiée par l'OFS en 2019 sur la situation des personnes en fin de droits. Elle confirme dans les grandes lignes les résultats observés il y a cinq ans.

Entre 2019 et 2023, 25 000 personnes en moyenne sont arrivées en fin de droits chaque année. Par rapport au nombre de personnes s'étant inscrites pour percevoir des indemnités de chômage entre 2017 et 2021 (début du délai-cadre), cela correspondait à une proportion de 16%. Plus de la moitié des personnes ont retrouvé un emploi durant la première année après leur arrivée en fin de droits. Au cours de la cinquième année suivant leur arrivée en fin de droits, 66% des personnes étaient à nouveau actives occupées, alors que 15% étaient encore à la recherche d'un emploi et 19% avaient quitté le marché du travail. Les personnes de moins de 30 ans ont plus de facilité à réintégrer le marché du travail après avoir été en fin de droits.

Les personnes de 45 ans ou plus, les personnes sans formation postobligatoire et les personnes étrangères arrivent en fin de droits dans des proportions supérieures à la moyenne. Les femmes et les personnes seules avec ou sans enfants sont elles aussi plus fortement touchées.

Une part significative de personnes en fin de droits ayant réintégré le marché du travail exercent une activité professionnelle qui exige une grande flexibilité. Par rapport à la moyenne de toutes les personnes actives occupées, elles travaillent plus souvent sur appel et ont plus souvent un emploi temporaire. Elles travaillent aussi plus fréquemment à temps partiel, ont plus souvent un taux d'occupation inférieur au taux souhaité et sont plus nombreuses à avoir un contrat à durée déterminée<sup>1</sup>.

Les personnes inscrites au chômage qui sont arrivées en fin de droits et ont réintégré le marché du travail ont obtenu un salaire inférieur à celui des salariés n'étant pas arrivés en fin de droits au cours des cinq dernières années. Leur salaire horaire médian est inférieur à celui de l'ensemble des salariés, et un écart salarial tend à persister dans le temps. Cet écart s'observe indépendamment des facteurs socioéconomiques. L'écart le plus important se trouve dans le groupe des directeurs, cadres de direction et gérants.

## 1. Introduction

L'assurance-chômage (AC) aide les personnes qui perdent leur emploi: d'une part, elle offre une protection contre la perte de salaire et, d'autre part, elle apporte son soutien aux personnes à la recherche d'un emploi par le biais des institutions du service public de l'emploi, qui proposent par exemple des services de placement ou de mesures relatives au marché du travail. Ces prestations sont accordées sous certaines conditions (période de cotisation minimale, obligation d'accepter des propositions d'emploi raisonnables ou preuve de recherches d'emploi). De plus, ces prestations sont limitées dans le temps, la durée maximale de l'aide pouvant varier en fonction, notamment, des cotisations salariales versées et de l'âge de l'assuré. Outre la protection contre la perte de gain en cas de chômage, l'objectif de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) est une réinsertion rapide et durable des assurés sur le marché du travail.

Vu que la durée de perception des prestations de l'AC est limitée, il se peut qu'une partie des personnes inscrites au chômage atteignent cette durée maximale avant d'avoir réussi à se

<sup>1</sup> Les données disponibles ne permettent pas de connaître leurs conditions de travail avant le chômage.

réintégrer dans le marché du travail. Dans ce cas, on parle alors de personnes arrivées en fin de droits ou de personnes ayant épuisé leur droit aux prestations de l'AC.

La présente étude analyse la situation des personnes au cours des cinq ans après leur arrivée en fin de droits. L'intérêt se porte principalement sur la situation professionnelle et les conditions de travail (salaire, type de contrat, etc.) des personnes qui ont réintégré le marché du travail. Il s'agit en grande partie d'une actualisation de la version publiée en 2019, qui s'était intéressée à la situation des personnes arrivées en fin de droits entre 2014 et 2018. Les présents résultats concernent aussi les personnes arrivées en fin de droits, mais dans la période entre 2019 et 2023. Comme la situation de ces personnes avant leur inscription au chômage n'est pas connue, il n'est pas possible de faire une comparaison avant/après, c'est-à-dire de tirer des conclusions concernant les effets sur la situation professionnelle d'un chômage prolongé suivi d'une arrivée en fin de droits.

La source de données utilisée pour cette analyse – «Protection sociale et marché du travail» (SESAM) – est constituée d'un appariement des données de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) et de données extraites de différents registres des assurances sociales (AVS, AI, PC, AC). L'ESPA porte principalement sur le marché du travail, mais aussi sur le niveau de formation, le travail non rémunéré, les migrations et la sécurité sociale. SESAM permet de faire le lien entre les données du SECO sur les personnes arrivées en fin de droits et les données relevées dans le cadre de l'ESPA.

### Fin de droits

Une personne arrive en fin de droits lorsque son droit aux indemnités journalières de l'assurance-chômage prend fin, soit parce qu'elle a épuisé son quota, soit parce que son délai-cadre d'indemnisation arrive à échéance sans qu'elle ait pu en ouvrir un nouveau.

La population statistique considérée est la population résidente permanente âgée de 15 à 64 ans. Cette étude décrit la situation des personnes au cours des années qui suivent leur arrivée en fin de droits. Cela est possible en appariant les informations de l'enquête suisse sur la population active avec les données des registres du SECO sur les arrivées en fin de droits. Ces données ne permettent pas d'analyser la situation des personnes arrivées en fin de droits avant leur inscription au chômage.

## 2. Généralités

### Le chômage en Suisse

Deux sources de données permettent d'étudier la situation des demandeurs d'emploi. La première, la statistique du marché du travail du SECO, dénombre les personnes inscrites dans un ORP à chaque fin de mois. En application des critères du Bureau international du Travail (BIT), on distingue les demandeurs d'emploi chômeurs des non-chômeurs (Weber, 2024). La statistique de l'OFS dénombre les chômeurs au moyen de l'ESPA. Cette procédure ainsi que les critères utilisés pour déterminer le statut d'activité correspondent aux normes du BIT, ce qui permet de privilégier la statistique de l'OFS pour les comparaisons internationales (voir les définitions dans l'encadré à la page suivante).

Le taux de chômage de la Suisse (au sens du BIT) est stable et inférieur à celui de l'UE-27. De 2017 à 2023, il a varié entre 3,7% et 5,0%. Dans l'UE-27, le taux de chômage fluctue fortement. Il est passé de 8,7% à 6,0% au cours des cinq dernières années. Le taux de chômage selon le SECO a varié entre 2,0% et 3,7% au cours de la période de 2006 à 2023. (voir graphique G2)

### Arrivée en fin de droits de l'assurance-chômage

La notion d'arrivée en fin de droits est liée à l'assurance-chômage. Elle correspond à l'extinction des droits aux prestations de l'assurance fixées dans la LACI et son ordonnance.

Le nombre d'arrivées en fin de droits, qui suit les variations du taux de chômage avec un décalage d'environ deux ans, a considérablement fluctué en une décennie. Un pic de 47 054 a été atteint en 2011. Il s'explique en partie par l'augmentation des inscriptions au chômage en raison de la crise financière et économique ayant éclaté deux ans auparavant (voir graphique G1). De plus, la révision de la LACI, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril de cette année-là, a entraîné pour plusieurs groupes d'assurés une diminution du nombre maximum d'indemnités journalières. En revanche, le nombre de personnes arrivées en fin de droits en 2020 et en 2021 est remarquablement bas. Cela est dû aux indemnités journalières supplémentaires accordées en 2020 et en 2021 lors de la crise de COVID-19, dont l'objectif était d'éviter des arrivées en fin de droits à un moment où peu de postes étaient vacants (Felder et. al., 2023, p. 28 ss). Comme ces mesures ont retardé une partie des arrivées en fin de droits, le nombre de ces dernières a de nouveau sensiblement augmenté en 2022. Par rapport aux années précédentes, la part des personnes arrivées en fin de droits est cependant restée relativement faible par rapport aux délais-cadres ouverts deux ans avant pour percevoir des indemnités de chômage dans les années 2019 à 2023. Ainsi, entre 2017 et 2021, environ 157 000 nouveaux délais-cadres ont été ouverts en moyenne chaque année pour l'obtention d'indemnités de chômage. Au cours de la période 2019–2023 (décalage de deux ans compris), environ 25 000 personnes en moyenne (voir graphique G1) sont arrivées en fin de droits, ce qui correspond à 16% des délais-cadres ouverts deux ans plus tôt<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Entre 2014 et 2018, environ 36 900 personnes par an sont arrivées en fin de droits, ce qui correspondait alors à près de 24% des nouveaux délais-cadres ouverts chaque année entre 2012 et 2016.

### Définitions internationales dans le domaine du marché du travail

Les définitions concernent l'ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans des ménages privés. Elles correspondent aux recommandations du Bureau international du travail (BIT).

Sont considérées comme **actives occupées** les personnes qui, au cours de la semaine de référence,

- ont travaillé au moins une heure contre rémunération;
- ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail (pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou indépendant;
- ou qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées.

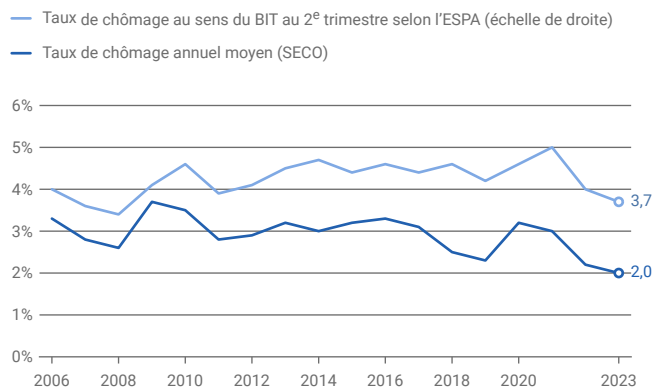
Sont considérées comme **chômeurs au sens du BIT** les personnes

- qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence,
- qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et
- qui étaient disponibles pour travailler.

Sont considérées comme **non actives** les personnes qui ne font partie ni des personnes actives occupées, ni des chômeurs au sens du BIT.

Le nombre de **personnes actives** correspond à la somme des actifs occupés et des chômeurs au sens du BIT.

### Taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage par année, de 2006 à 2023 G2



État des données: 11.11.2024 gr-f-03.03.02.22  
 Source: OFS – Enquête Suisse sur la population active (ESPA) et © OFS 2024  
 SECO – AMSTAT

### 3. Situation des personnes arrivées en fin de droits

Dans cette publication – sauf indication contraire –, on entend par personnes en fin de droits les personnes arrivées en fin de droits au cours des cinq années précédant leur interview dans le cadre de l'ESPA<sup>3</sup>. Lorsqu'il est fait référence aux demandeurs d'emploi inscrits dans un ORP, il s'agit de personnes inscrites au moment de leur interview à l'ESPA. Les personnes qui avaient atteint l'âge légal de la retraite au moment de l'ESPA (femmes: 64 ans ou plus; hommes: 65 ans ou plus) ne sont pas prises en compte.

#### Qui arrive en fin de droits?

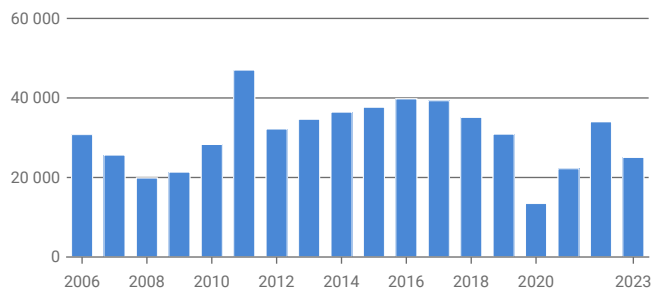
La ventilation des données par catégories sociodémographiques montre que divers groupes de population sont représentés plus ou moins fortement parmi les personnes en fin de droits (voir graphique G3).

Le groupe des 45–64 ans représente 51% des personnes en fin de droits, alors qu'il ne représente que 42% de la population active et 43% des demandeurs d'emploi. Le risque d'être un chômeur en fin de droits semble nettement moins élevé chez les 15–29 ans: 15% seulement des personnes en fin de droits appartiennent à ce groupe d'âge, qui représente 23% de la population active et 20% des demandeurs d'emploi.

Si l'on considère la formation achevée la plus élevée, c'est chez les personnes qui ont atteint le degré secondaire I que le risque d'être en fin de droits est le plus élevé. Ce groupe représente 15% de la population active de la Suisse, mais 26% des demandeurs d'emploi et des personnes en fin de droits. Inversement, les personnes diplômées du degré tertiaire représentent 43% de la population active, 33% des personnes en fin de droits et 33% des demandeurs d'emploi.

<sup>3</sup> Cela correspond à 945 observations dans le cadre de SESAM 2023.

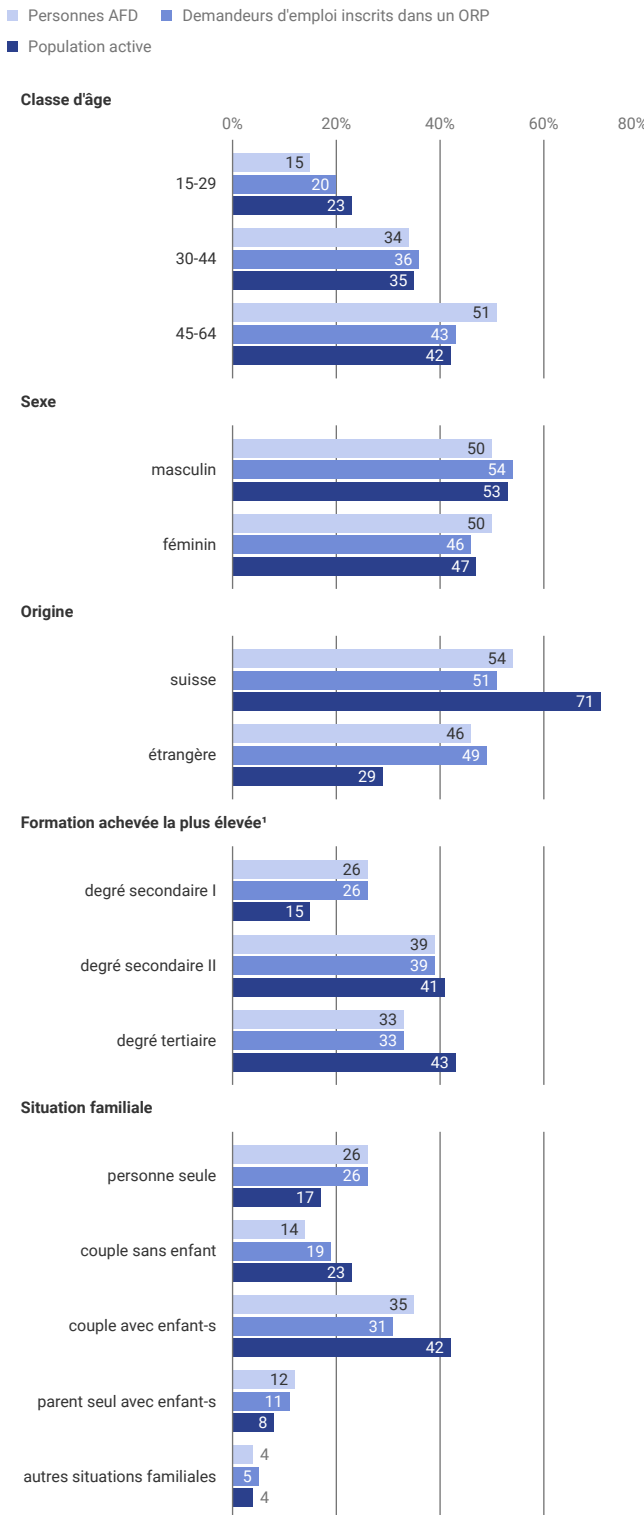
### Nombre de personnes AFD par année, de 2006 à 2023 G1



État des données: 11.11.2024 gr-f-03.03.02.21  
 Source: SECO – AMSTAT © OFS 2024

### Personnes AFD (au cours des 5 ans qui précèdent), demandeurs d'emploi inscrits et population active selon diverses caractéristiques, en 2023

G3



<sup>1</sup> degré secondaire I : école obligatoire, stage ménager ou école commerciale d'1-2 ans  
 degré secondaire II : formation professionnelle élémentaire, école de formation générale, apprentissage, école professionnelle à plein temps, maturité professionnelle/gymnasiale/ école normale  
 degré tertiaire : formation professionnelle supérieure, université/EPF/HES/HEP

État des données: 11.11.2024  
 Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

gr-f-03.03.02.23  
 © OFS 2024

Les femmes sont surreprésentées au sein de la population en fin de droits (50%) par rapport à la population active et aux demandeurs d'emploi (respectivement 47% et 46%). Le risque d'arriver en fin de droits est relativement élevé pour les étrangers, qui représentent 46% de personnes en fin de droits, 49% des demandeurs d'emploi, mais seulement 29% de la population active.

Les personnes seules avec ou sans enfants sont également surreprésentées parmi les personnes en fin de droits. Pour ce groupe de population, le fait d'arriver en fin de droits peut être synonyme de conditions de vie particulièrement précaires.

### Retrouver ou non un emploi

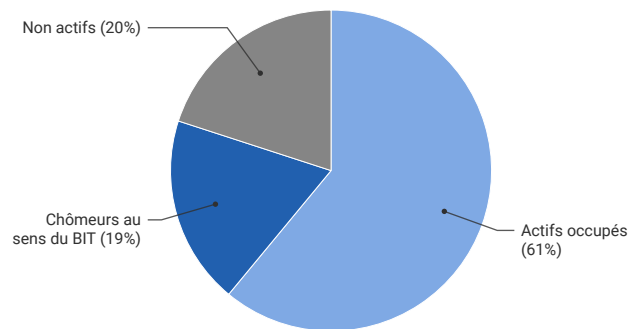
En 2023<sup>4</sup>, sur l'ensemble des personnes arrivées en fin de droits au cours des cinq années précédentes, 61% étaient à nouveau actives occupées, 19% étaient au chômage (au sens du BIT) et 20% étaient non actives (voir graphique G4).

La grande majorité (69%) des chômeurs au sens du BIT et des non-actifs n'ont exercé aucune activité rémunérée depuis leur arrivée en fin de droits. La proportion est de 59% chez les seuls chômeurs (voir graphique G5).

Parmi les non-actifs, environ quatre sur dix étaient prêts à travailler dans les trois mois suivant l'enquête si une offre intéressante leur était faite.

### Personnes AFD (au cours des 5 ans qui précèdent) selon le statut sur le marché du travail, en 2023

G4



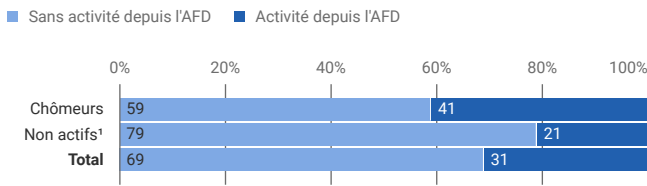
État des données: 11.11.2024  
 Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

gr-f-03.03.02.24  
 © OFS 2024

<sup>4</sup> Pendant la semaine de référence de l'ESPA. Les semaines de référence se répartissent sur l'ensemble de l'année.

### Personnes AFD (au cours des 5 ans qui précèdent) selon le statut sur le marché du travail et l'exercice d'une activité professionnelle depuis l'AFD, en 2023

G5



<sup>1</sup> 21% fiabilité statistique relative

État des données: 11.11.2024  
 Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)  
 gr-f-03.03.02.25 © OFS 2024

### Plus de la moitié des personnes en fin de droits retrouvent un emploi en moins d'un an

Le taux de réinsertion est fonction du temps écoulé depuis l'arrivée en fin de droits: plus de la moitié (53%) des personnes en fin de droits retrouvent un emploi dans l'année qui suit. Les années suivantes, le retour à la vie professionnelle ralentit. La proportion est de 66% au bout de quatre à cinq ans. La part des chômeurs au sens du BIT diminue avec le temps alors que le nombre de non-actifs reste relativement stable (voir graphique G6)<sup>5</sup>.

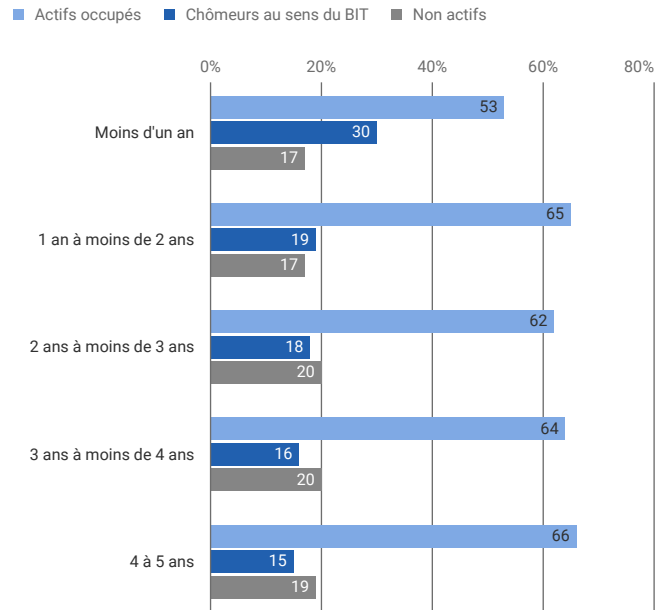
### Chances de réinsertion plus grandes dans certaines professions du secteur tertiaire

On a testé huit variables susceptibles d'avoir un effet sur la probabilité de retrouver un emploi dans les deux ans après l'arrivée en fin de droits: l'âge, le niveau de formation, la nationalité, la situation familiale, l'état civil, le temps écoulé depuis la dernière arrivée en fin de droits, le secteur économique, le sexe. Un effet significatif s'observe pour trois de ces variables (voir tableau TA1).

Les hommes retrouvent plus facilement un emploi que les femmes. Les chances de retrouver un emploi sont notablement plus grandes dans certaines professions du secteur tertiaire que dans le secteur secondaire. La régression montre par ailleurs que la probabilité d'avoir retrouvé un emploi est plus faible chez les personnes arrivées en fin de droits il y a moins d'un an que chez les personnes arrivées en fin de droits entre 12 et 24 mois auparavant.

### Personnes AFD selon le statut sur le marché du travail et la durée écoulée depuis l'AFD, de 2019 à 2022

G6



État des données: 11.11.2024  
 Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)  
 gr-f-03.03.02.26 © OFS 2024

### Quelle réinsertion?

Plus de la moitié des personnes arrivées en fin de droits retrouvent un emploi en l'espace d'un an. Mais de quel genre d'emploi s'agit-il et quelles sont leurs conditions de travail?

### Des formes de travail plus flexibles

La grande majorité des chômeurs en fin de droits qui ont retrouvé un emploi ont le statut de salarié (86%). En revanche, 14% sont devenus des indépendants, ce qui correspond à la proportion d'indépendants au sein de l'ensemble de la population active.

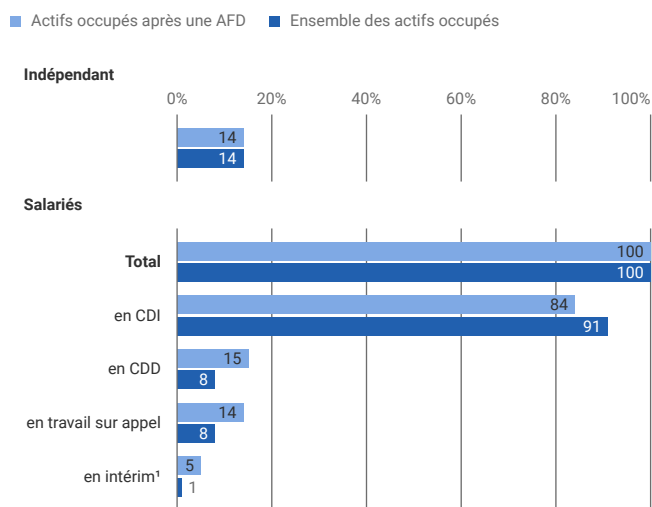
Les formes de travail flexibles (travail sur appel, emploi obtenu par une agence) sont plus répandues parmi les personnes ayant été des anciens chômeurs en fin de droits que parmi l'ensemble des salariés. 84% des premières ont un contrat de durée indéterminée (CDI), contre 91% chez les deuxièmes. De plus, 15% des anciens chômeurs en fin de droit travaillent dans le cadre d'un contrat à durée déterminée (CDD), ce qui est nettement supérieur à la proportion de l'ensemble des travailleurs (8%).

Les formes de travail atypiques, telles que le travail sur appel (14% contre 8% de l'ensemble des travailleurs) et les emplois via une agence (5% contre 1% de l'ensemble des travailleurs), offrent aux anciens chômeurs en fin de droit une possibilité de réintégrer le marché du travail, même si elles sont souvent plus précaires (voir graphique G7).

<sup>5</sup> Ici, on a assemblé les jeux de données SESAM 2019 à 2022 afin d'avoir un nombre suffisant d'observations.

## Personnes actives occupées après une AFD (au cours des 5 ans qui précèdent) et population sans AFD actives occupées selon le statut d'activité et les conditions de travail, en 2023

G7



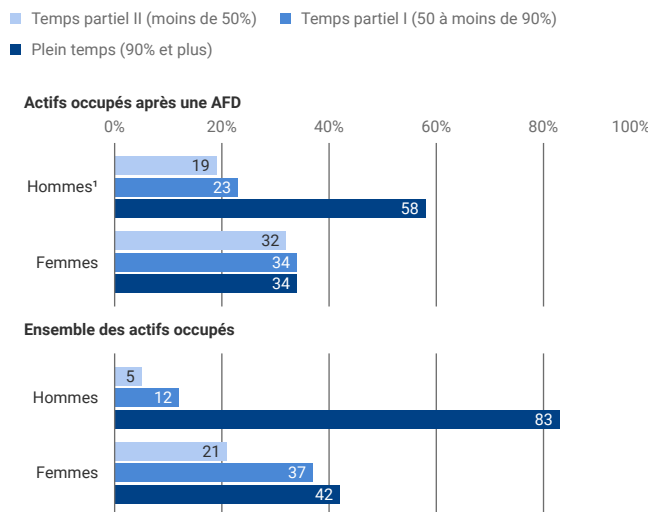
<sup>1</sup> 5% en intérim fiabilité statistique relative

État des données: 11.11.2024  
Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

gr-f-03.03.02.27  
© OFS 2024

## Personnes actives occupées après une AFD (au cours des 5 ans qui précèdent) et ensemble des personnes actives occupées selon le taux d'occupation, en 2023

G8



<sup>1</sup> 19% fiabilité statistique relative

État des données: 11.11.2024  
Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

gr-f-03.03.02.28  
© OFS 2024

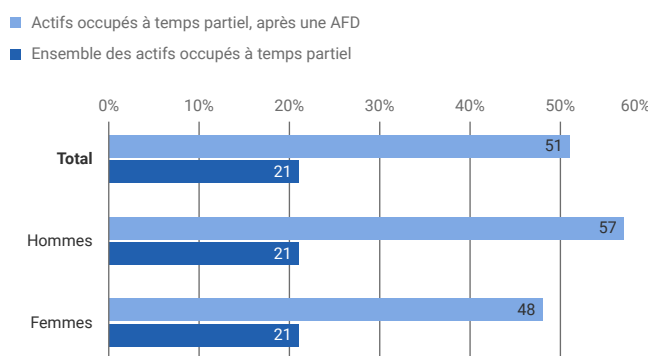
### Davantage de temps partiel

La flexibilisation de l'emploi s'observe également au niveau du taux d'occupation: 42% des hommes ayant retrouvé un emploi après avoir été en fin de droits travaillent à temps partiel, alors que la proportion est de 17% pour l'ensemble des hommes actifs occupés. La même chose s'observe chez les femmes, qui en règle générale travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes (66% après avoir été en fin de droit, contre 58% pour l'ensemble des femmes actives occupées, voir graphique G8).

De nombreuses personnes travaillant à temps partiel souhaiteraient augmenter leur taux d'occupation. Statistiquement, une personne qui est prête à augmenter son taux d'occupation dans les trois mois est considérée comme en sous-emploi. La part du sous-emploi chez les personnes travaillant à temps partiel est 2,4 fois plus élevée chez les personnes qui ont été en fin de droits (51%) que chez les personnes qui ne l'ont pas été (21%). Un temps partiel trouvé après avoir été en fin de droits est souvent subi plus que souhaité: 57% des hommes qui travaillent à temps partiel après avoir été en fin de droits sont en sous-emploi, contre 21% pour l'ensemble des hommes travaillant à temps partiel. L'écart est marqué aussi chez les femmes: 48% des femmes qui travaillent à temps partiel après avoir été en fin de droits sont en sous-emploi, contre 21% pour l'ensemble des femmes travaillant à temps partiel (voir graphique G9).

## Part de personnes en sous-emploi parmi les personnes travaillant à temps partiel – personnes actives occupées après une AFD (au cours des 5 ans qui précèdent) et ensemble des personnes actives occupées, selon le sexe, en 2023

G9



État des données: 11.11.2024  
Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

gr-f-03.03.02.29  
© OFS 2024

Sont considérées comme étant en **sous-emploi** les personnes actives occupées qui:

- présentent une durée normale de travail inférieure aux 90% de la durée normale de travail dans les entreprises;
- souhaiteraient travailler davantage et,
- sont disponibles pour prendre dans les trois mois qui suivent un travail impliquant un taux d'occupation plus élevé.

### Fort impact de l'arrivée en fin de droits sur le niveau de salaire

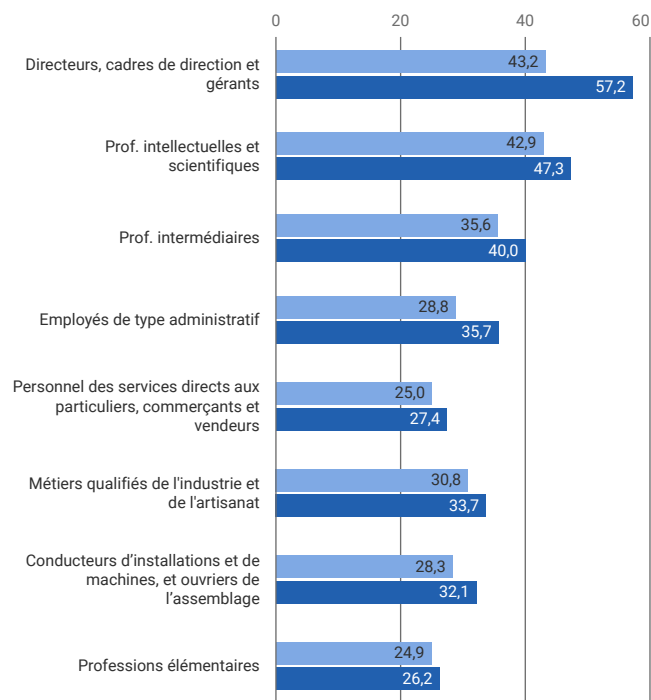
Le salaire horaire brut médian est de 37 fr. 80 pour l'ensemble des salariés. Il est de 29 fr. 80 chez les personnes qui ont retrouvé un emploi après avoir été en fin de droits (différence de 8 francs). La surreprésentation de certains groupes de population (les femmes, les personnes dont le niveau de formation est peu élevé, etc.) parmi les personnes en fin de droits ne suffit pas à expliquer cette différence de salaire. Des écarts s'observent, quelle que soit la ventilation effectuée (tableau T 1).

Les écarts sont particulièrement marqués entre les catégories professionnelles. L'écart salarial entre les salariés en général et les salariés ayant été en fin de droits est particulièrement important dans les catégories professionnelles supérieures (notamment chez les directeurs, cadres de direction et gérants). Inversement, le fait d'avoir été chômeur en fin de droits pèse moins sur le salaire dans la catégorie des professions élémentaires (voir graphique G 10).

### Salaire horaire brut médian des personnes salariées après une AFD (au cours des 5 ans qui précèdent) et des salariés, selon la profession exercée (CH-ISCO-19), 2019 à 2022

G 10

■ Salariés après une AFD ■ Ensemble des salariés



État des données: 11.11.2024

Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

gr-f-03.03.02.30

© OFS 2024

### Salaire horaire brut médian selon différentes caractéristiques, personnes salariées après une AFD et ensemble des personnes salariées, de 2019 à 2023 T 1

		Ensemble des salariés	Salariés après une AFD
<b>Total</b>	salariés	37,8	29,8
<b>Nationalité</b>	suisses	40,8	31,3
	étrangers	36,8	28,0
<b>Sexe</b>	féminin	36,3	28,4
	masculin	43,1	31,1
<b>Groupe d'âge</b>	15–29 ans	29,5	27,1
	30–44 ans	41,0	30,2
	45–64 ans	42,9	30,8
<b>Degré de formation</b>	degré secondaire I	28,1	25,9
	degré secondaire II	34,1	28,7
	degré tertiaire	49,0	38,5
<b>Taux d'occupation</b>	temps complet (90% et plus)	41,2	30,0
	temps partiel I (50 à moins de 90%)	39,3	28,9
	temps partiel II (moins de 50%)	30,8	28,7
<b>Secteur économique</b>	secteur 1	28,4	22,0
	secteur 2	38,8	31,5
	secteur 3	39,8	29,3

Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

© OFS 2024

L'écart salarial est plus marqué chez les personnes de nationalité suisse et chez les hommes. Il est aussi plus important chez les personnes de 45 ans ou plus (12 fr. 10). L'écart est moins marqué chez les 30 à 44 ans (10 fr. 80). Il est le plus faible chez les 15 à 29 ans (2 fr. 40). L'écart salarial est le plus faible chez les salariés ayant accompli une formation du degré secondaire I (2 fr. 30). Il est nettement plus marqué chez ceux qui ont accompli une formation du degré secondaire II ou du degré tertiaire (respectivement 5 fr. 40 et 10 fr. 50, voir tableau T 1). Les écarts entre les personnes ayant été en fin de droits et les salariés en général restent élevés quatre ans après l'année où l'on a été en fin de droits (voir tableau T 2).

Une régression logistique a été effectuée pour déterminer si le statut d'arrivée en fin de droits d'une personne a une grande influence sur la probabilité de celle-ci de percevoir un salaire horaire inférieur au salaire horaire médian. On a considéré, en plus du fait d'être en fin de droits, l'effet de sept facteurs susceptibles d'exercer une influence sur le salaire. Les résultats montrent qu'une fois éliminé l'effet de l'âge, du sexe, de l'origine, de la formation, de la situation familiale, du secteur économique et de la profession, cette probabilité reste nettement plus élevée chez les personnes ayant été en fin de droits que chez les autres. La probabilité de se retrouver en dessous du salaire médian après être arrivé en fin de droits est donc significativement plus élevée (voir tableau TA2).



## Salaire horaire brut médian des personnes salariées après une AFD selon la durée écoulée depuis l'AFD, de 2019 à 2023

T2

	Salariés après une AFD
Moins d'un an	29,8
1 an à moins de 2 ans	30,1
2 ans à moins de 3 ans	28,8
3 ans à moins de 4 ans	29,8
4 à 5 ans	29,8

Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

© OFS 2024

### Salaire horaire brut médian

Le salaire horaire est calculé sur la base du revenu de l'emploi principal déclaré par la personne interrogée dans le cadre de l'ESPA. Lorsque le salaire est déclaré sous la forme d'un montant mensuel ou annuel, il est converti en un salaire horaire compte tenu de la durée hebdomadaire du travail.

Le salaire horaire permet d'effectuer des comparaisons entre les salariés indépendamment de leur taux d'occupation. Le salaire horaire médian est la valeur centrale de l'ensemble des valeurs observées pour un groupe de salariés donné (ensemble des salariés, salariés selon le degré de formation, etc.).

### Des ménages à bas revenu

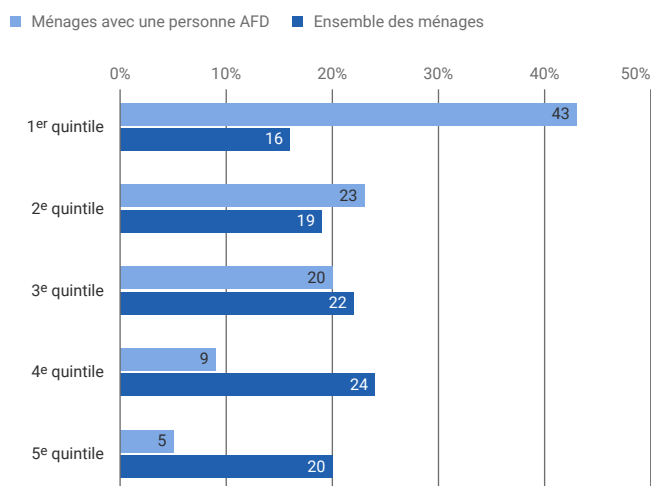
Les ménages qui comprennent une personne en fin de droits sont particulièrement nombreux à toucher un faible revenu. Malgré les aides de l'État, le revenu annuel brut équivalent de ces ménages se situe généralement dans les classes de revenu inférieures. Le revenu de 43% des ménages comportant une personne ayant été en fin de droits se situe dans le quintile le plus bas, alors que cette proportion s'élève à seulement 16% de l'ensemble des ménages. À l'inverse, 5% seulement des ménages dont un membre a été en fin de droits font partie du quintile des revenus les plus élevés, contre 20% de l'ensemble des ménages (voir graphique G11).

### Revenu équivalent

Pour comparer l'ensemble des ménages entre eux malgré leur taille et leur composition différente, le revenu du ménage est converti en un revenu d'un ménage d'une personne, c'est-à-dire une unité de consommation, il est ainsi divisé par sa «taille d'équivalence» selon l'échelle OCDE modifiée. Cette dernière est calculée en additionnant la valeur de chaque membre du ménage: 1,0 à la première personne dans le ménage, 0,5 à chaque autre membre âgé de 15 ans et plus et 0,3 à tout autre membre de moins de 15 ans.

### Classes de revenu annualisé brut équivalent des ménages avec une personne AFD (au cours des 5 ans qui précèdent) et de l'ensemble des ménages sans personnes AFD, en 2023

G 11



État des données: 11.11.2024

Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

gr-f-03.03.02.31

© OFS 2024

### Sources

Secrétariat d'État à l'économie SECO (2021): *Indicateurs de la situation des travailleuses et travailleurs âgés sur le marché suisse du travail: documents de base pour la conférence nationale du 15 novembre 2021*. SECO, Berne.

Hayoz, P., Oesch, T., & Mehmetaj, E. (2023): *Le chômage en Suisse 2022: demandeurs d'emploi et chômeurs inscrits. Bénéficiaires de prestations de l'assurance-chômage*. OFS, Neuchâtel/SECO.

OFS (2019): *Situation des personnes arrivées en fin de droits*, OFS, Neuchâtel.

OFS (2014): *Situation des personnes arrivées en fin de droits*, OFS, Neuchâtel.

OFS (2009): *Arriver en fin de droit, et après?* OFS, Neuchâtel



### **Abréviations**

AC	Assurance-chômage
AFD	Arrivée en fin de droits
AI	Assurance-invalidité
AVS	Assurance vieillesse et survivants
BIT	Bureau international du Travail
ESPA	Enquête suisse sur la population active
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
OFS	Office fédéral de la statistique
ORP	Office régional de placement
PC	Prestations complémentaires
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SESAM	Source Protection sociale et marché du travail

## Régression logistique sur le fait d'être actif occupé après être arrivé en fin de droit, de 2019 à 2023

TA1

Variable expliquée 1 = être actif occupé 0 = autre statut sur le marché du travail	Estimation	Intervalle de confiance à 95%		Valeur-p	Nombre d'observations
					1 198
	Rapport de cotes				Nombre d'observations
	Estimation	Intervalle de confiance à 95%		Valeur-p	
<b>Durée depuis la dernière arrivée en fin de droit</b>					
Modalité de référence:					
					576
					622
<b>Classe d'âge</b>					
Modalité de référence:					161
					404
					633
<b>Sexe</b>					
Modalité de référence:					590
					608
<b>Nationalité</b>					
Modalité de référence:					645
					553
<b>Degré de formation</b>					
Modalité de référence:					305
					508
					385
<b>Secteur économique</b>					
Modalité de référence:					975
					9
					214
<b>État civil</b>					
Modalité de référence:					621
					383
					166
					20
					7
					1
<b>Type de famille</b>					
Modalité de référence:					822
					376
Effets des variables dans le modèle	Degré de liberté	Wald Chi <sup>2</sup>	Pr > Chi <sup>2</sup>		
Durée depuis la dernière arrivée en fin de droit	1	17,19	1 175,00		
Classe d'âge	2	6,23	1 174,00		
Sexe	1	0,32	1 175,00		
Nationalité	1	0,09	1 175,00		
Degré de formation	2	4,44	1 174,00		
Secteur économique	2	3,52	1 174,00		
État civil	5	24,18	1 171,00		
Type de famille	1	2,96	1 175,00		
Test d'hypothèse nulle sur le modèle complet	Degré de liberté	F Value	Pr > F		
Rapport de vraisemblance	15	5,38	<,0001		
Test «score»	15	4,2	<,0001		
Test de Wald	15	12,94	<,0001		

Pour connaître le degré de significativité de la modalité d'une variable, on considère la valeur p. Si elle est inférieure à 5%, soit 0,05, la modalité est jugée suffisamment significative et conservée. Si l'on considère la chance d'être actif occupé après être arrivé en fin de droit pour une personne âgée entre 15 et 29 ans comparativement à une personne âgée entre 45 et 64 ans (catégorie de référence), un rapport de cotes s'approchant de 1,0 signifie qu'il n'y a aucune différence entre les deux groupes pour ce qui est de cette chance. Un rapport de cotes inférieur à 1,0 indique que les membres du groupe étudié, c'est-à-dire les personnes âgées entre 15 et 29 ans, sont moins susceptibles d'être actif occupé après être arrivé en fin de droit que les membres du groupe de référence, soit les personnes âgées entre 45 et 64 ans. Un rapport de cotes supérieur à 1,0 indique que les membres du groupe étudié sont plus susceptibles d'être actif occupé après une AFD que les membres du groupe de référence.

## Régression logistique sur le fait de percevoir un salaire horaire inférieur au salaire horaire médian, de 2019 à 2023

TA2

Variable expliquée 1 = perception d'un revenu professionnel horaire inférieur au salaire horaire médian 0 = autre cas	Estimation	Intervalle de confiance à 95%		Valeur-p	Nombre d'observations	
					127 231	
Rapport de cote						
	Estimation	Intervalle de confiance à 95%		Valeur-p	Nombre d'observations	
<b>AFD au cours des 5 dernières années</b>						
Modalité de référence:	pas d'arrivée en fin de droit				125 285	
	arrivée en fin de droit	3,49	2,92	4,18	<,0001	1 946
<b>Sexe</b>						
Modalité de référence:	masculin				63 668	
	féminin	5,93	5,71	6,16	<,0001	63 563
<b>Classe d'âge</b>						
Modalité de référence:	45–64 ans				60 602	
	15–29 ans	5,09	4,81	5,37	<,0001	19 518
	30–44 ans	1,36	1,31	1,42	<,0001	47 111
<b>Nationalité</b>						
Modalité de référence:	suisses				82 908	
	étrangers	1,20	1,16	1,25	<,0001	44 323
<b>Degré de formation</b>						
Modalité de référence:	degré secondaire II				52 091	
	degré secondaire I	1,92	1,79	2,06	<,0001	12 800
	degré tertiaire	0,36	0,34	0,37	<,0001	61 725
<b>Situation familiale</b>						
Modalité de référence:	personne seule				19 937	
	couple sans enfant-s	0,97	0,92	1,02	0,22	31 363
	couple avec enfant-s	1,80	1,72	1,89	<,0001	58 182
	personne seule avec enfant-s	1,74	1,61	1,87	<,0001	7 881
<b>Grands groupes de professions</b>						
Modalité de référence:	directeurs, cadres de direction et gérants				10 812	
	prof. intellectuelles et scientifiques	2,44	2,26	2,64	<,0001	37 846
	professions intermédiaires	3,16	2,91	3,43	<,0001	21 933
	employés de type administratif	4,91	4,51	5,34	<,0001	16 843
	Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	15,52	14,16	17,02	<,0001	15 872
	agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, sylviculture et de la pêche	12,26	9,67	15,53	<,0001	800
	Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	7,11	6,44	7,85	<,0001	9 570
	conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	7,90	7,05	8,86	<,0001	4 578
	professions élémentaires	26,96	23,85	30,47	<,0001	7 060
<b>Secteur économique</b>						
Modalité de référence:	secteur 3				102 180	
	secteur 1	1,65	1,27	2,14	0,00	739
	secteur 2	0,53	0,50	0,55	<,0001	24 185
Effets des variables dans le modèle						
	Degré de liberté	Wald Chi <sup>2</sup>	Pr > Chi <sup>2</sup>			
AFD au cours des 5 dernières années	1	187,37	<,0001			
Sexe	1	8 520,23	<,0001			
Classe d'âge	2	1 672,12	<,0001			
Nationalité	1	81,74	<,0001			
Degré de formation	2	1 589,72	<,0001			
Situation familiale	3	403,49	<,0001			
Grands groupes de professions	8	737,06	<,0001			
Secteur économique	2	341,98	<,0001			
Test d'hypothèse nulle sur le modèle complet						
	Degré de liberté	F-Value	Pr > F			
Rapport de vraisemblance	20	2 508,15	<,0001			
Test «score»	20	2 333,06	<,0001			
Test de Wald	20	1 064,12	<,0001			

---

**Éditeur:** Office fédéral de la statistique (OFS)  
**Renseignements:** info.arbeit@bfs.admin.ch, AES, tél. +41 58 463 64 00  
**Rédaction:** Christian Cajacob, OFS  
**Série:** Statistique de la Suisse  
**Domaine:** 03 Travail et rémunération  
**Langue du texte original:** allemand  
**Traduction:** Services linguistiques de l'OFS  
**Mise en page:** Publishing et diffusion PUB, OFS  
**Graphiques:** Publishing et diffusion PUB, OFS  
**En ligne:** [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)  
**Imprimés:** [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)  
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,  
order@bfs.admin.ch, tél. +41 58 463 60 60  
Impression réalisée en Suisse  
**Copyright:** OFS, Neuchâtel 2024  
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,  
si la source est mentionnée.  
**Numéro OFS:** 1084-2300

**Les informations publiées ici contribuent à mesurer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).**



#### **Système d'indicateurs MONET 2030**

[www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) → statistiques → Développement durable → Système d'indicateurs MONET 2030